

Compte-rendu

Réunion publique Wissous

MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

CONFIDENTIALITE C1

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

DOCUMENT JOINT

- a) Support de présentation diffusé en séance
- b) Tracé en plan sur la commune de Wissous
- c) Memo « Constats bâtis »
- d) Memo « Enquête parcellaire »

COMPTE-RENDU DE REUNION

1. Introduction et détails du projet

Le projet du Grand Paris Express est un projet d'une ampleur inédite avec la mise en service de 200km de lignes (l'équivalent du métro actuel) et d'un réseau de 68 gares.

La ligne 18 couvre une partie des départements des Yvelines et de l'Essonne. Elle permet de relier l'aéroport Paris-Orly à Versailles-Chantiers, et assure une connexion avec la ligne 14. De plus, la ligne 18 se démarque par la desserte de l'un des premiers pôles de recherches au monde : l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay. En desservant le plateau de Saclay, l'aéroport de Paris-Orly, mais aussi Antony, Massy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Satory, elle permet donc de répondre aux besoins de nombreux étudiants, chercheurs et salariés.

Le tronçon Massy-Palaiseau / CEA Saint-Aubin sera mis en service dès 2026, et celui reliant l'aéroport d'Orly à Massy-Palaiseau en 2027. Enfin, le dernier tronçon permettant de relier CEA Saint-Aubin à Versailles sera mis en service en 2030.

La ligne 18 du Grand Paris Express a été déclarée d'utilité publique le 28 mars 2017. Cette déclaration fait suite à une enquête publique menée du 21 mars au 26 avril 2016. En juin-juillet derniers, une nouvelle enquête publique a été ouverte pour inclure la gare CEA Saint-Aubin et des modifications mineures du projet. Sur la commune de Wissous, ces modifications ne concernent que des modifications de tracé au niveau de la zone des Avernaises, éloignée des habitations, et la réduction de 250m² d'Espace Boisé Classé le

Ligne 18 | Réunion publique Wissous

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

long de l'autoroute A6b, nécessaire pour réaliser une voirie de chantier permettant d'éviter le quartier pavillonnaire Paul Cézanne.

2. La ligne 18 à Wissous

Wissous est au cœur du lot souterrain Est de la ligne 18, dont la réalisation a été confiée à un groupement porté par l'entreprise Vinci (comprenant le tunnel, les boîtes gares et les ouvrages de service indispensables au fonctionnement de la ligne).

La gare d'Antonypole (nom provisoire) se trouve à moins de 1,5km de Wissous. La réalisation des travaux de génie civil, sur les 12km de tunnel, ont été confiée à un groupement porté par l'entreprise Vinci. La zone de chalandise accessible en 45mn (temps limite de référence pour un trajet domicile-travail) autour après la mise en service de la gare est démultipliée par rapport à l'état actuel.

Une étude de pôle, pilotée par le CD92, est en cours avec les partenaires dont Ile-de-France Mobilités et la ville de Wissous. L'objectif est notamment de définir un rabattement bus optimal pour les wissousiens.

Trois ouvrages se trouvent sur la commune de Wissous dont deux en zone habitée : l'ouvrage Robic et l'ouvrage Cézanne.

Les ouvrages de service peuvent être enterrés ou avoir une émergence.

Ils sont obligatoires, tous les 800 mètres le long du tracé pour des questions de sécurité.

Les fonctionnalités diffèrent en fonction des ouvrages. Ils peuvent servir de : désenfumage, alimentation du tunnel, ventilation, accès de secours etc. La SGP a réalisé une vidéo explicative accessible à : <https://youtu.be/vBtUxa9RB0w>.

L'ouvrage Robic par exemple aura une émergence. Celle-ci a été travaillé avec la ville et des paysagistes pour favoriser son insertion dans l'environnement.

La ville de Wissous ajoute qu'elle engagera une concertation avec les habitants pour réfléchir sur le devenir de l'environnement de l'ouvrage Robic.

A ce jour, le projet présenté par la SGP prévoit un mur végétalisé qui aura un rôle pédagogique sur les sujets de biodiversité (niches d'oiseaux).

Comment est déterminé le tracé et la profondeur ?

Des études ont été faites sur la nature des sous-sols traversés : (campagne de sondages, caractérisation mécanique par des essais in-situ et en laboratoire et étude du niveau des nappes).

Cette connaissance du sous-sol a permis de définir le profil en long du tunnel, qui est à une profondeur entre 17,86m et 55m.

La SGP travaille sur la connaissance de la structure des bâtis en surplomb de tunnel pour préparer le projet.

Des prises de contacts sont effectuées avec les riverains concernés. A Wissous, 120 bâtis ont été étudiés sur les 1500 de la ligne 18. La SGP procède alors à une analyse de la structure du bâtiment et des éléments fragiles. **A ce jour aucun bâti sensible n'a été recensé sur la commune.**

Enfin, pour effectuer son projet, la SGP doit d'abord maîtriser les tréfonds, car toute personne propriétaire d'un terrain de surface est également propriétaire du sous-sol. Deux procédures sont possibles :

- Servitude d'Utilité Publique, au-delà de 15m de profondeur (sans transfert de propriété) ;
- Acquisition (entre le terrain naturel et 15m de profondeur).

La SGP précise qu'elle acquiert 3m au-dessus du point le plus haut du tunnel (l'extrados). La servitude est plus généralisée, mais la SGP est prête à acquérir le tréfond. Elle ajoute cependant que l'écart financier n'est pas très important.

Les travaux à venir dans la commune de Wissous

Le creusement du tunnel se fait avec une adaptation des méthodes constructives : chaque tunnelier est piloté par des experts, qui s'adaptent en fonction du sol traversé. En surface, les tassements sont surveillés au millimètre près. En même temps qu'il creuse, le tunnelier pose les parois du tunnel (les voussoirs) ce qui permet de stabiliser le sol et de ne pas créer de « vide ».

L'ensemble de ce processus de creusement est expliqué dans la vidéo suivante : <https://youtu.be/RtmMJMPRB-g>.

Le planning des travaux

Les travaux préparatoires se dérouleront entre le 3^{ème} trimestre 2020 et le 2^{ème} trimestre 2021.

Les travaux de génie civil varient eux selon les ouvrages. En effet, les travaux de génie civil pour les ouvrages des Avernaises se dérouleront entre début 2022 et début 2025, entre le 3^{ème} trimestre 2021 et début 2023 pour l'ouvrage Robic et enfin entre fin 2021 et le 2^{ème} trimestre 2023 pour l'ouvrage Cézanne. Ces ouvrages connaîtront ensuite tous les trois des travaux de second œuvre et d'aménagement intérieurs jusque le 2^{ème} trimestre 2026.

La construction globale du puits est de 5 ans, avec une majorité de périodes où les nuisances sont peu impactantes.

Concernant le tunnel, les travaux de construction auront lieu entre début 2023 et fin 2024.

Des essais de service sont prévus environ 18 mois avant la mise en service.

3. Comment contacter la SGP ?

Une agente de proximité, Sabrina Evrard, est présente aux abords des chantiers. Elle est le contact privilégié des riverains et l'interface entre eux et la SGP. Elle pourra directement être contactée à ce numéro : 06 31 99 75 00.

Le site web de la SGP permet aussi aux riverains de faire remonter leurs interrogations grâce à une Foire aux Questions (FAQ) : <https://vosquestions.societedugrandparis.fr/>.

Les campagnes push mail permettent une information dématérialisée. Une campagne sera lancée dès fin septembre 2020, et les inscriptions pour cette newsletter se feront sur le site de la SGP à ce lien : <https://www.societedugrandparis.fr/info/recevoir-la-newsletter>

4. Temps d'échanges

Une riveraine de l'ouvrage Cézanne s'inquiète de l'impact des travaux sur la zone, notamment celle arborée

La SGP précise que la voie d'accès au chantier ne touchera pas à l'EBC. La ville de Wissous ajoute également que la voirie existe déjà (voirie des Tilleuls). Cette zone n'est ni boisée ni cultivée et pourra faire l'objet d'un aménagement plus tard.

La ville prévoit une circulation douce sur cette voirie à la fin des travaux, ainsi qu'un projet de canalisation pour alimenter les jardins partagés.

Une riveraine de l'ouvrage Robic demande des précisions sur les aménagements prévus pour la voirie d'accès au chantier. Elle ajoute vouloir des précisions sur les constats bâtis

La SGP précise que la route est une voie chantier. Dans un premier temps, elle permettra l'accès au chantier et il n'y aura donc pas d'autres aménagements. Dans un deuxième temps, elle sera aménagée si la commune le souhaite.

Concernant les constats bâtis, ils n'étaient pas prévus aux abords des chantiers pendant les travaux de voirie. Cependant, le signalement des riverains ont permis à la SGP de faire évoluer cette règle. A partir de maintenant, des constats bâtis sont prévus même lors de l'installation de chantier.

Une riveraine ne comprend pas le tracé de la voie d'accès qui passe devant les habitations de l'ouvrage Robic.

A ce propos, la ville indique que le carrefour des Messagers n'était pas adapté à la circulation des camions de chantier.

De plus, la voirie ne pouvait pas être du côté du collège pour des raisons de sécurité.

Constats bâti et impact du tunnel (cf. mémo « Constats bâti »)

La protection du bâti des riverains pendant la période de chantier est une priorité pour la SGP.

Ainsi, elle met en place une démarche de constat du bâti avant travaux adaptée au bâti, à son positionnement et à la nature des travaux l'impactant.

Il s'agit d'effectuer systématiquement l'état des lieux avant travaux d'un bâtiment situé en aplomb du tunnel et au cas par cas dans la zone d'influence géotechnique. Ils sont effectués par un groupement d'experts techniques dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; pour la ligne 18, ce groupement est emmené par SEGAT.

Cet état des lieux servira ensuite de référence pour un propriétaire en cas de dommage ultérieur.

En fonction du niveau d'impact défini en amont et de la localisation du bâti par rapport aux travaux, la procédure appliquer peut varier pour s'adapter au mieux aux particularités de la situation.

Un riverain pose la question du projet du collège au niveau de l'ouvrage Robic.

La ville indique que le projet du collège n'est pas le sujet de la réunion. La SGP ajoute avoir concerté le département lors de la construction du projet ; le tracé de la ligne 18 est donc compatible avec le projet du collège.

Une riveraine s'inquiète de la circulation des camions

La SGP indique que les plans de circulation ont été travaillés avec la ville en fonction de ses particularités et afin d'éviter au maximum d'impacter le quotidien des usagers de la route. Ainsi, toutes les circulations camions éviteront le cœur de ville. La proximité de grands axes structurants de la commune de Wissous permet également d'éviter une concentration trop importante sur la commune.

La SGP communiquera prochainement sur le nombre précis de camions par site et par mois. Par ailleurs, l'entreprise notifiée pour les travaux doit contractuellement respect le plan de circulations défini.

Une riveraine s'inquiète de l'impact de l'exploitation du métro

La circulation d'un métro génère des vibrations ; tout l'enjeu pour la SGP est de faire que ces vibrations ne se propagent pas. Cette propagation dépend notamment des caractéristiques des sous-sols traversés et de la profondeur du métro ; en fonction, la SGP prévoit des mesures supplémentaires pour atténuer la propagation des vibrations, notamment des poses de voie anti-vibratile sous les zones bâties. Un organisme de second regard indépendant examine également ces mesures pour vérifier qu'elles soient bien adaptées.

La ville confirme en assurant que la SGP travaille avec des établissements et entreprises experts.

Autres réponses

Concernant la ZIG, la zone est surveillée mais cela ne signifie pas qu'elle est sensible en termes de dangerosité.

Concernant les nuisances chantiers, la SGP précise que la période des parois moulées sera la plus active : la réalisation de ces parois ne peut être interrompue, et se déroule sur une journée étendue (généralement 6h-22h) pour un pan de parois.

La ville ajoute que la technique utilisée pour les parois moulées a été utilisée pour un bassin de rétention il y a quelques années à Wissous.

→ Concernant les cas particuliers et les questions précises, la SGP indique qu'elle est à leur disposition pour traiter leurs interrogations : <https://vosquestions.societedugrandparis.fr/>.